

Liste des décisions prises par le Conseil de Zone le 20 janvier 2023 à Beuraing

Conformément à l'article 124 de la loi du 15/05/2007 relative à la sécurité civile, la liste des délibérations est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone ainsi que dans tous les postes de la zone ou sur le site internet de la zone.

En séance publique

1. APPROBATION DU PV DU CONSEIL DU 9 DÉCEMBRE 2022

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone approuve le PV du Conseil du 9 décembre 2022.

2. BUDGET 2023

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le budget ordinaire et extraordinaire de l'exercice 2023 de la Zone de Secours DINAPHI, par 16 votes POUR représentant 80,11 % des dotations communales et provinciales, 0 CONTRE et 0 ABSTENTIONS.

3. SEMJA – CONVENTION DE COLLABORATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver la convention de collaboration dans le cadre d'encadrement des mesures judiciaires alternatives, proposée par le SEMJA de Dinant ; De charger le Collège de zone de l'exécution de la présente décision.

4. BUREAU DES VOLONTAIRES – RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'approuver le Règlement d'ordre intérieur du Bureau des Volontaires, moyennant certaines modifications.

A huis clos

5. PERSONNEL OPÉRATIONNEL PROFESSIONNEL – RÉAFFECTATION VOLONTAIRE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de solliciter l'avis du médecin du travail sur la demande de réaffectation d'un pompier professionnel dans des tâches logistiques, et de reporter la décision finale à une prochaine séance.

6. PROFESSIONNALISATION SAPEUR – DÉBUT DE STAGE – REPORT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de ne pas accéder à la demande d'un candidat à la professionnalisation de sapeur de postposer le début du stage de professionnalisation ; D'inviter ce candidat à commencer son stage au plus tard le 15 mars 2023.

7. SECOURISTE-AMBULANCIER NON-POMPIER-VOLONTAIRE – NOMINATION

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de nommer à titre effectif, pour une durée de 6 ans, un secouriste-ambulancier non-pompier volontaire au 1^{er} janvier 2023.

8. SECOURISTE-AMBULANCIER NON POMPIER – ANNULATION ENGAGEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'annuler l'engagement de deux candidats secouristes-ambulanciers non pompier volontaires, avec effet au 31 décembre 2022.

9. SECOURISTE-AMBULANCIER NON POMPIER VOLONTAIRE – ADMISSION EN STAGE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'admettre en stage de recrutement deux candidats secouristes-ambulanciers non-pompiers, sous réserve de la réussite de l'examen médical éliminatoire tel que défini à l'article I.4-26 du Code du bien-être au travail ; De fixer l'entrée en service au 1^{er} février 2023 ou au premier jour de la semaine qui suit la réception par le service GRH du document du SEPPT qui déclare les candidats aptes à la fonction.

10. PERSONNEL OPÉRATIONNEL VOLONTAIRE – DÉMISSION HONORABLE

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide d'accorder la démission honorable à un sapeur-pompier volontaire au Poste de Gedinne, à la date du 31 janvier 2023.

11. PERSONNEL ADMINISTRATIF – RÉSERVE DE RECRUTEMENT

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de Zone décide de verser dans une réserve de recrutement, d'une durée de 3 ans, les 9 candidats ayant réussi les épreuves de recrutement.

La Secrétaire de Zone,
Sandrine DUMONT



Le Président de la Zone,
Pascal JACQUIEZ

